



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 12 décembre 2023 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	Mme Ursula Hugi, Syndique
Présents	52 personnes, dont 2 personnes sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, Mme la Syndique a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et elle souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Excusés : Romain Rouiller et Christian Rouiller

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, elle demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs : M. Jean-Luc Maillard et Mme Mélanie Bellon

Mme La Syndique demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes. L'assemblée compte 52 personnes dont deux personnes sans droit de vote. Il s'agit de Madame Carole Savoy, Caissière communale et de Mme Floriane Pellaton, Directrice d'école du cercle scolaire de Le Flon et Saint-Martin.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages » en date du 29 novembre 2023, une parution dans la Feuille Officielle avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2023

2. Budgets 2024

2.1 Budget du compte de résultat

- Rapport de la commission financière et approbation

2.2 Budget d'investissements

1. Saint-Martin - Rte de la Perrausa, mise à neuf de l'adduction d'eau potable, redimensionnement du collecteur eaux claires, déplacement de la canalisation des eaux usées et création d'un trottoir
2. Saint-Martin – Place du Village et Quartier des Courtes Poses, déplacement, redimensionnement des collecteurs eaux usées et eaux claires et réfection de la route
3. Ecole – Bâtiment 2000, changement des luminaires

4. Ecole – Bâtiment 2000, création de deux bureaux
5. Salle polyvalente, remplacement et installation de sonorisation, projection et éclairage scène

- Rapport de la commission financière et approbation

3. Election d'un membre à la commission d'aménagement et d'énergie

4. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2023

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : *aucune*

Votation à main levée :

OUI : 50

NON : 00

ABSTENTION : 00

A l'unanimité, ce procès-verbal est accepté. Mme Rosine Menoud est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Budgets 2024

2.1 Budget de résultat

La parole est donnée à M. Georges-Henri Débois, Conseiller communal responsable des finances qui nous fait part des explications suivantes :

Comme vous avez pu le lire sur la convocation, le budget 2024 présente un déficit de 72'801 francs. Encore cette année, nous avons pu différer la hausse d'impôt.

Ce déficit a pu être limité à ce montant car votre Conseil a choisi de dissoudre les réserves apparues lors du passage à MCH2 sur 10 ans soit un montant annuel de 251'913 francs. Le déficit sans cette opération serait de 324'714 francs.

Les dépenses liées sont en constante augmentation comme vous le verrez dans la suite de la présentation. En 2023, elles atteindront environ 52 % de nos dépenses.

Dans le chapitre ADMINISTRATION GENERALE, la hausse globale est de 11 pourcents. Ce chapitre contient le Législatif et l'Exécutif dont les charges sont stables. Il n'y a aucune augmentation dans la rémunération de votre exécutif.

Concernant les salaires du personnel communal, nous avons tablé sur une augmentation de 2 pourcents, en attente du chiffre final communiqué par l'Etat, qui m'est actuellement inconnu.

Dans ce chapitre, nous y trouvons également les cotisations aux associations dont l'ACV. Elle se professionnalise donc son coût est en augmentation. Les frais informatiques sont stables cette année, nous n'avons prévu que l'achat d'un poste de travail avec une imprimante. La location de la surface du Mag-Café est comprise dans ce chapitre. Nous y trouvons également les immeubles du patrimoine administratif, nous avons dû prendre en compte une sérieuse augmentation des frais liés à l'énergie et l'électricité. Nous y avons également prévu un montant pour la fête des 20 ans de la fusion.

Le chapitre ORDRE ET SECURITE PUBLICS est globalement en baisse de 6 pourcents. Tous les postes sont stables voir en diminution, sauf le service des curatelles en augmentation de 15 pourcents. Notre participation financière aux SSF Secours Sud fribourgeois s'élève à 50'500 francs.

Le chapitre 2 Formation est globalement en augmentation de 6 pourcents. Pour l'école primaire, l'augmentation est de 4 pourcents. Pour notre cercle scolaire elle est de plus de 8 pourcents. Pour notre participation au CO l'augmentation est de 3,5 pourcents pour s'établir à 425'100 francs. Notre participation aux dépenses du Conservatoire passe de 11'200 francs à 8'300 francs. Pour le bâtiment de l'école globalement, elle est de presque 13 pourcents avec bien sûr une part importante concernant l'énergie. Concernant l'Accueil Extra-scolaire, c'est une augmentation de 61 pourcents à notre participation au pot commun avec Le Flon passant de 23'000 francs à 37'000 francs. Les transports scolaires nous coûtent 192'000 francs y compris les courses spéciales, piscine, patinoire etc. Notre participation aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptees est en augmentation de 7 pourcents soit 142'490 francs.

Le chapitre suivant est la culture, le sport et les loisirs avec globalement une augmentation de 3,5 pourcents. Dans ce chapitre, nous y trouvons la bibliothèque publique de la Veveyse pour 9'300 francs, les sociétés culturelles du district pour 4'800 francs. Nous continuons à renouveler le matériel de sport pour l'école, remplacement ballons, sautoirs etc. Les loisirs, soit essentiellement notre contribution à l'Animation Jeunesse Veveyse augmente d'un modeste 3 pourcents pour atteindre 13'124 francs. En 2024, nous fêterons deux nonagénaires. Et nous aurons le plaisir d'aider la jeunesse pour l'organisation du giron, essentiellement par des dons en nature.

Le chapitre 4 Santé augmente également globalement de 6 pourcents. Notre contribution à la participation aux homes médicalisés de la Veveyse devrait s'élever à 113'035 francs en baisse par rapport au budget 2023, mais notre participation aux subventions des frais d'accompagnement des personnes âgées est augmentation de 10 pourcents pour s'élever 200'000 francs. Dans les dépenses ayant le plus augmenté, nous avons dans l'ordre décroissant notre participation à la puériculture Veveyse plus 37 pourcents, notre participation aux soins et aides à domicile plus 10 pourcents et notre participation aux indemnités forfaitaires plus 7 pourcents. Notre participation communale aux ambulances augmente de 13 pourcents, soit 14'800 francs. Notre participation aux frais d'exploitation du RSSV s'élèvera 82'682 francs soit une augmentation de 25 pourcents.

Le chapitre 5 Prévoyance sociale est en augmentation de 3,5 pourcents. L'aide sociale augmente globalement que cela soit la part cantonale ou la part du service Social Haute-Veveyse a plus de 10 pourcents, mais les frais de fonctionnement sont maîtrisés à 21'900 francs. Notre contribution au chômage est stable à 19'000 francs.

Le chapitre 6 Trafic et télécommunications est stable, L'entretien des routes et de l'éclairage est en augmentation de 39 pourcents pour s'élever à 25'000 francs.

Pour votre information, le déblaiement, sablage et protection hivernale s'élève à 75'000 francs. Tous les autres postes dépendant de votre commune sont maîtrisés ou en légère augmentation.

Notre participation aux dépenses cantonales pour le trafic régional est en augmentation de 14 pourcents pour un montant de 8'500 francs.

La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire est le chapitre 7.

Nous y trouvons l'approvisionnement communal en eau, ce sous-chapitre devant s'autofinancer, il est en augmentation de 3 pourcents par rapport à 2023, avec des achats d'eau pour 114'000 francs. Un montant de 25'000 francs a été mis pour l'entretien du réseau d'eau, le réseau donne des signaux un peu inquiétants.

Le traitement communal des eaux usées, devant également s'autofinancer, est à la hauteur du budget 2023, une augmentation est due à notre participation aux frais d'amortissement des installations du VOG les travaux se terminant.

Pour la gestion des ordures ménagères, nous prévoyons un taux de couverture de 86 pourcents en baisse par rapport à 2023.

Tous les autres postes composant ce chapitre sont soit stables soit en diminution.

Le chapitre 8 est l'économie publique, il y a deux sous-chapitres à mettre en exergue. Le domaine forestier communal devrait se maintenir avec des ventes de bois à 30'000 francs.

Notre participation au tourisme en Veveyse augmente de 13 pourcents pour arriver au montant de 16'000 francs.

Le dernier chapitre 9 Finances et impôts.

Globalement, nous tablons sur des revenus supérieurs de 16 pourcents par rapport au budget 2023.

Notre principale ressource de revenu, les impôts sur le revenu des personnes physiques d'après les projections du SCC s'élèveront à 2'335'000 soit un peu plus de 9 pourcents. Les impôts sur la fortune augmenteront de 25 pourcents, les prestations en capital de 37 pourcents.

Nous comptons sur une augmentation de 6 pourcents concernant les impôts communaux spéciaux, soit les impôts sur les gains immobiliers et plus-values ainsi que l'impôt sur les mutations par rapport au budget 2023.

L'attribution de la péréquation des besoins est augmentation de 2 pourcents à 49'681 francs et l'attribution de la péréquation des ressources en baisse de 7 pourcents à 259'685 au lieu de 278'146 francs.

Une citation pour terminer :

L'essentiel de notre bonheur ou malheur dépend de notre vision des choses et non pas de notre capacité financière. Marcel Junior Kensa Kpoumie

Je vous remercie de votre confiance et de votre attention, et nous sommes à disposition pour toute question.

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard relève que dans les comptes 2022, le poste « formation » représente un montant de CHF 1'681'866.60 et que le budget 2024 prévoit encore CHF 100'000.— supplémentaires. Il souligne que la population reste stable et trouve que les charges ne devraient pas augmenter de cette manière. M. Georges-Henri Débois, responsable des finances lui répond que ce sont les postes de la structure AES et les transports scolaires qui provoquent cette augmentation. M. Roger Braillard dit que la fusion des écoles de Saint-Martin et de Le Flon coûte cher. M. Georges-Henri Débois rappelle que le cercle scolaire de Saint-Martin ne pouvait plus rester seul car selon la loi scolaire, il faut un minimum de 8 classes et 8 degrés. M. Cédric Borer précise en effet que les transports scolaires ont un coût important mais au niveau du cercle scolaire les coûts restent stables et le fonctionnement est bon.

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de résultat 2024 tel que présenté par le Conseil communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée du budget de résultat

OUI : 50

NON : 00

ABSTENTIONS : 00

Le budget de résultat est accepté à l'unanimité avec les remerciements du Conseil communal.

2.2 Budget d'investissements

1. Saint-Martin - Rte de la Perrausa, mise à neuf de l'adduction d'eau potable, redimensionnement du collecteur eaux claires, déplacement de la canalisation des eaux usées et création d'un trottoir

Mme La Syndique passe tout d'abord la parole à M. Pascal Delessert, responsable du dicastère pour des explications sur la partie de la création du trottoir à la Rte de la Perrausa et ensuite à M. Lionel Bussard, responsable du dicastère des eaux qui parlera de la partie des eaux.

Message de M. Pascal Delessert, Conseiller communal :

Le trottoir de la Perrausa se situe un peu plus haut que notre local de voirie, direction Besencens jusqu'au quartier de Champ Riond. En comptant la famille Chevalley (trottoir déjà existant) le quartier Rue du Pralet et Rue de Champ Riond; 40 adultes et 12 enfants sont concernés.

Le trottoir fera une longueur de 140 mètres avec une largeur de 1,65 mètres.

La route après trottoir sera de 4,40 mètres.

Il s'agira d'un trottoir franchissable avec une bordure de 6 cm.

Des potelets d'un mètre de haut avec des bandes réfléchissantes seront installés tous les 25 mètres.

Sur la route communale, il sera possible de croiser pour 2 voitures par contre pour le croisement entre un camion ou un véhicule agricole et une voiture, il sera nécessaire d'empiéter sur le trottoir ce qui permettra aussi de ralentir la vitesse.

Le nombre de candélabres restera identique mais ceux-ci seront légèrement déplacés.

Au niveau de la visibilité, quelques haies devront être supprimées ou élaguées, un mur, une barrière et une armoire électrique déplacés. Les propriétaires concernés ont été avisés et nous ont donné leur accord si le projet est accepté.

Ce projet s'inscrit de pair avec la proposition pour l'adduction d'eau et les canalisations que Lionel Bussard va vous présenter.

Remarques ou questions :

M. Charly Braillard demande si le trottoir viendra près des villas et s'il y aura des emprises.

M. Pascal Delessert lui répond qu'il y aura quelques emprises de minime importance et que cela a déjà été discuté avec les propriétaires concernés.

M. Michel Cuendet demande si le trottoir vers chez les Chevalley fait actuellement 1,60m. de large. M. Pascal Delessert lui répond qu'il ne connaît pas précisément la largeur du trottoir existant mais que le nouveau trottoir viendra se greffer sur le trottoir existant. M. Roger Braillard indique que le trottoir à la hauteur des Chevalley fait environ 1,20 m. de largeur.

M. Rémy Schumacher demande s'il y aura des panneaux « cédez le passage » aux carrefours de la Rue du Pralet et de la Rue de Champ Riond. M. Pascal Delessert lui répond par la négative car la visibilité est de 25 mètres pour les piétons et de 60 mètres pour les voitures dans une zone 50 km/h.

M. Michel Cuendet demande s'il y aura un marquage sur le milieu de la chaussée. Pascal Delessert informe qu'actuellement il n'y a pas de marquage et qu'il n'y en aura pas après les travaux.

Message de M. Lionel Bussard, Conseiller communal :

Ce soir, je vais vous présenter le projet de la mise à neuf de l'adduction d'eau, du redimensionnement des eaux claires et du déplacement des eaux usées à la Rte de la Perrausa.

A la suite du projet de trottoir mis à l'étude depuis 2021, il en est sorti que l'état du réseau d'eau dans ce secteur est très ancien. Depuis plusieurs années, un certain nombre de fuites se sont produites, environ une trentaine. A hauteur de 6000.- à 9000.- de réparation par cas, cela représente un montant de plus de 200000.- de réparation et causant bien des désagréments pour les usagers des routes et terrains. A la croisée de la route de la fusion et de la Perrausa, je ne suis pas certain qu'il reste 50cm sans un manchon de réparation. Une étude de faisabilité avait été faite sur l'adduction d'eau il y a environ 10 ans.

Le chantier débutera depuis l'entrée du quartier de Champ-Riond en direction du village jusqu'à la route cantonale pour une longueur de 500m des eaux usées et eaux claires et 300m pour l'adduction d'eau. La plupart de ce tronçon a environ une quarantaine d'année.

Le but serait de faire passer les nouvelles canalisations hors des propriétés privées, endroits où elles passent à plusieurs endroits actuellement et de mettre ainsi les vannes d'entrée des bâtiments sur le domaine public. Le collecteur des EC est à ce jour sous-dimensionné et sera sous la route coté champ. Ceci est une demande du Service de l'environnement pour avoir le permis de construire pour la construction de la centrale de chauffage et du chauffage à distance. Les EU seront reprises sous la route communale depuis la route du Pralet. Une mise à neuf de ce réseau est nécessaire et important pour notre commune.

Je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Remarques ou questions :

M. Michel Cuendet demande si autres services seront installés dans la même fouille lors de ces travaux. M. Lionel Bussard lui répond que le Groupe E va mettre profiter de mettre des tuyaux en attente. M. Olivier Perrin demande si ces eaux usées sont en séparatif ou en unitaire. M. Lionel Bussard lui répond en séparatif.

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Georges-Henri Débois, Conseiller communal responsable du dicastère pour la présentation de cet investissement.

<u>Plan de financement</u>		
Collecteur EU-EC (total 500 m)		SFr. 385'000.00
Changement de l'adduction d'eau longueur 300 m		SFr. 180'000.00
Trottoir et route longueur 140 m		SFr. 145'000.00
Sous total		SFr. 710'000.00
Prestations ingénieur civil	SFr. 90'000.00	
Prestations géomètre	SFr. 12'000.00	
Emoluments et taxes	SFr. 8'000.00	
Divers et imprévus sur coût travaux ~ 12%	SFr. 105'000.00	
Sous total	SFr. 215'000.00	
TOTAUX HT		SFr. 925'000.00
TVA 8.1 % arrondi		SFr. 75'000.00
TOTAUX		SFr. 1'000'000.00
<u>Financement</u>		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 1'000'000.00	
Par emprunt bancaire ou prélèvement sur réserves		SFr. 1'000'000.00
Totaux	SFr. 1'000'000.00	SFr. 1'000'000.00
<u>Charges financières annuelles</u>		
Intérêts	4.00%	SFr. 40'000.00
Amortissement	1.25%	SFr. 12'500.00
Total des charges		SFr. 52'500.00
1/2 du coût pris sur le chapitre 7201 traitement communal des eaux usées		
1/4 du coût pris sur le chapitre 7101 approvisionnement communal en eau		
1/4 du coût pris sur le chapitre 6150 Routes communales		

Remarques ou questions :

Mme Christine Colliard demande si ces travaux sont entièrement à charge de la commune.
M. Georges-Henri Débois lui répond que c'est dans tous les cas à charge de la commune.

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune**Votation à main levée**

OUI : 49

NON : 00

ABSTENTION : 01

Cet investissement est accepté à la majorité.

2. Saint-Martin – Place du Village et Quartier des Courtes Poses, déplacement, redimensionnement des collecteurs eaux usées et eaux claires et réfection de la route

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Lionel Bussard, responsable du dicastère pour des explications sur cet investissement.

M. Lionel Bussard explique que ces travaux seront effectués en même temps que les travaux pour la pose des tuyaux du réseau de chauffage à distance. Les canalisations des eaux usées seront redimensionnées depuis le local pompiers jusqu'à l'art. 388 (propriété de Georges-Henri Débois) et pour les canalisations des eaux claires depuis la place de parc en face du P'tit Mag jusqu'à l'art. 388 RF (propriété de Georges-Henri Débois). M. Lionel Bussard explique que ces travaux sont une obligation de la part du Service de l'Environnement afin d'obtenir le permis de construire pour le projet de la centrale de chauffe et du chauffage à distance.

Remarques ou questions : aucune

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Georges-Henri Débois, Conseiller communal responsable du dicastère pour la présentation de cet investissement.

<u>Plan de financement</u>		
Travaux de génie civil y compris canalisations EU et EC		SFr. 175'000.00
Prestation ingénieur civil		SFr. 30'000.00
Prestation géomètre		SFr. 2'500.00
Emoluments et taxes		SFr. 3'500.00
Total Hors taxes		SFr. 211'000.00
TVA 8.1 % arrondi		SFr. 17'000.00
TOTAL TTC		SFr. 228'000.00
<u>Financement</u>		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 228'000.00	
Par emprunt bancaire ou prélèvement sur réserves		SFr. 228'000.00
Totaux	SFr. 228'000.00	SFr. 228'000.00
<u>Charges financières annuelles</u>		
Intérêts	4.00%	SFr. 9'120.00
Amortissement	1.25%	SFr. 2'850.00
Total des charges		SFr. 11'970.00
80% du coût pris sur le chapitre 7201 traitement communal des eaux usées		
20% du coût pris sur le chapitre 6150 Routes communales		

Remarques ou questions : aucune

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée

OUI : 50
NON : 00
ABSTENTION : 00

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

3. Ecole – Bâtiment 2000, changement des luminaires

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Yves Currat, Conseiller communal responsable du dicastère pour des explication sur cet investissement.

M. Yves Currat explique qu'il s'agit d'une mise en conformité des luminaires en utilisant des installations LED conformément à ce qui est prévu dans la loi pour les bâtiments communaux et qu'actuellement, nous rencontrons un souci pour la fourniture des pièces à changer sur ces anciennes installations.

Cet investissement prévoit de changer les luminaires dans quatre salles de classe et dans une petite salle en annexe.

Remarques ou questions : *aucune*

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Georges-Henri Débois, Conseiller communal responsable du dicastère pour la présentation de cet investissement.

<u>Plan de financement</u>		
Luminaires y compris les travaux	SFr. 18'500.00	
Divers et imprévus	SFr. 1'500.00	
Total	SFr. 20'000.00	
TVA 8.1 % arrondi	SFr. 1'620.00	
Total TTC	SFr. 21'620.00	
<u>Financement</u>		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 21'620.00	
Par emprunt bancaire ou les liquidités communales		SFr. 21'620.00
Totaux	SFr. 21'620.00	SFr. 21'620.00
<u>Charges financières annuelles</u>		
Intérêts	4.00%	SFr. 864.80
Amortissement	10.00%	SFr. 2'162.00
Total des charges		SFr. 3'026.80

Remarques ou questions : *aucune*

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : *aucune*

Votation à main levée

OUI : 50
NON : 00
ABSTENTION : 00

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

4. Ecole – Bâtiment 2000, création de deux bureaux

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Yves Currat, Conseiller communal responsable du dicastère pour des explications sur cet investissement.

M. Yves Currat explique que nous rencontrons actuellement un manque de locaux dans le cadre des bâtiments de l'école. En effet, avec l'arrivée d'un travailleur social dès la rentrée 2024/2025 qui aidera les élèves en difficulté, nous devons créer deux bureaux dans l'ancienne classe enfantine située dans le bâtiment 2000. Cette classe répondra encore aux normes cantonales en terme de grandeur de classe.

La création de ces deux bureaux permettra de travailler dans une ambiance conviviale et plus discrète.

Remarques ou questions : *aucune*

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Georges-Henri Débois, Conseiller communal responsable du dicastère pour la présentation de cet investissement.

Plan de financement		
Travaux de menuiserie - cloison et portes	SFr. 34'500.00	
Travaux d'électricité - pose prises et lampes	SFr. 1'500.00	
Total	SFr. 36'000.00	
TVA 8.1 % arrondi	SFr. 3'000.00	
Total TTC	SFr. 39'000.00	
Financement		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 39'000.00	
Par emprunt bancaire ou les liquidités communales		SFr. 39'000.00
Totaux	SFr. 39'000.00	SFr. 39'000.00
Charges financières annuelles		
Intérêts	4.00%	SFr. 1'560.00
Amortissement	10.00%	SFr. 3'900.00
Total des charges		SFr. 5'460.00

Remarques ou questions : *aucune*

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : *aucune*

Votation à main levée

OUI : 50

NON : 00

ABSTENTION : 00

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5. Salle polyvalente, remplacement et installation de sonorisation, projection et éclairage scène

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Yves Currat, Conseiller communal responsable du dicastère pour des explication sur cet investissement.

M. Yves Currat explique que tout ce matériel approche des trente ans d'âge et commence à donner des signes de faiblesse.

De plus, au mois de juillet 2023, le bâtiment de la salle polyvalente a reçu un méchant coup de tonnerre, qui a engendré des dégâts d'environ CHF 20'000.— pris en charge par l'ECAB.

Lors de ces réparations par les entreprises MESA SA et So Smart, elles ont fait en sorte que tout soit compatible.

Avec ces investissements, il est également prévu d'installer un beamer et un écran.

M. Yves Currat adresse ses remerciements à la famille Nathalie et Vincent Moser, à M. Patrick Maudonnet, à la famille Gisèle et Jean-Louis Aebischer et à M. Stéphane Rüfenacht pour l'entretien de tout ce matériel.

Remarques ou questions : *aucune*

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Georges-Henri Débois, Conseiller communal responsable du dicastère pour la présentation de cet investissement.

<u>Plan de financement</u>		
Sonorisation	SFr. 29'300.00	
Projection	SFr. 18'800.00	
Eclairage scène	SFr. 26'500.00	
Travaux électriques, divers et imprévus	SFr. 29'000.00	
Total	SFr. 103'600.00	
TVA 8.1 % arrondi	SFr. 8'400.00	
Total TTC	SFr. 112'000.00	
<u>Financement</u>		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 112'000.00	
Par emprunt bancaire ou les liquidités communales		SFr. 112'000.00
Totaux	SFr. 112'000.00	SFr. 112'000.00
<u>Charges financières annuelles</u>		
Intérêts	4.00%	SFr. 4'480.00
Amortissement	10.00%	SFr. 11'200.00
Total des charges		SFr. 15'680.00

Remarques ou questions : aucune

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée

OUI : 50
NON : 00
ABSTENTION : 00

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

3. Election d'un membre à la commission d'aménagement et d'énergie

Mme La Syndique informe que suite à la démission de M. Yves Currat, Président de cette commission, un nouveau membre doit être nommé et le Conseil communal propose M. Lionel Bussard, Conseiller communal.

Ursula Hugi demande si l'assemblée à une autre proposition à faire au Conseil communal pour cette nomination.

Comme ce n'est pas le cas, Mme Ursula Hugi passe à la votation pour la nomination de Lionel Bussard.

Votation à main levée

OUI : 50
NON : 00
ABSTENTION : 00

Mme La Syndique informe que M. Lionel Bussard est nommé au sein de la commission d'aménagement et d'énergie et propose à l'assemblée de le féliciter par applaudissements et elle le remercie pour son engagement.

4. Divers

Mme La Syndique passe la parole à M. Yves Currat, responsable du dicastère pour des infos sur les moloks.

M. Yves Currat informe que les moloks se trouvent aux emplacements suivants :

Saint-Martin : 3 moloks, devant l'administration communale

Fiaugères : 2 moloks devant l'abri PC

Besencens : 2 moloks, devant l'ancienne école

Le Jordil : 1 molok à la croisée, vers la boîte postale jaune

M. Yves Currat donne les informations suivantes :

- Mise en service des moloks se fera dans la première quinzaine de janvier 2024
- Durant tout le mois de janvier 2024, le ramassage du jeudi continuera d'avoir lieu
- Envoi des cartes déchets aux citoyens d'ici au 20 décembre 2023

- Chargement des cartes au moyen d'un lien qui se trouvera sur le site internet de la Commune de Saint-Martin au moyen d'une carte de crédit, de débit ou de Twint
- Possibilité de charger vos cartes à l'administration communale par cash ou Twint
- Les vignettes non-utilisées seront remboursées jusqu'au 30.06.2024 par le biais d'un crédit du montant correspondant sur la carte Molok
- Lors de la naissance d'un enfant, un montant de CHF 120.– sera crédité sur la carte des parents l'année de la naissance et les deux années suivantes. Les parents doivent en faire la demande auprès de l'administration communale
- Sacs à ordures d'une capacité maximale de 60 litres
- Possibilité de déposer les sacs de 6h00 à 20h00, sauf le dimanche et les jours fériés
- Taxe au poids : CHF 0,50 ct par kilo

Remarques ou questions :

Mme Christine Colliard demande si les personnes incontinentes ont aussi la possibilité de bénéficier des aides comme les enfants. Mme La Syndique lui répond positivement et informe que le Conseil communal en prend note.

Mme La Syndique informe qu'elle garde un point « divers » pour la fin de cette assemblée, qu'elle en a terminé avec les informations communales et qu'elle donne la parole aux citoyens :

M. Raphaël Monney relève que dans le budget 2024, le Conseil communal a prévu un montant pour fêter l'anniversaire des 20 ans de la fusion et demande si la date est déjà agendée. Mme La Syndique lui répond que cette fête aura lieu le 8 juin 2024.

M. Roger Braillard demande si le Conseil communal envisage de remplacer l'éclairage public existant par luminaires LED. M. Pascal Delessert lui répond que le Conseil communal s'est fait cette réflexion mais le Groupe E a un programme très onéreux. M. Pascal Delessert informe que tous les anciens luminaires qui sont défectueux sont bien sûr remplacés par des luminaires LED et que le Conseil communal a opté pour remplacer trois à quatre luminaires (coût de CHF 1'200.—par luminaire) par année afin d'échelonner les coûts. M. Pascal Delessert informe que le remplacement de tous les luminaires de l'éclairage public se monte à environ CHF 60'000.--.

M. Joseph Rigolet relève que très souvent le radar pédagogique est installé dans une zone à 50 km/h et qu'il affiche le « bonhomme pas content » dès que l'on dépasse les 30 km/h. M. Joseph Rigolet demande si cette manière de faire est légale ? M. Pascal Delessert lui répond qu'en effet cette manière de faire n'est pas légale mais que le but est de sensibiliser un maximum les automobilistes. M. Pascal Delessert informe qu'une étude en collaboration avec un bureau d'ingénieurs est en cours pour que la Rte de la Praela devienne une zone 30 tout comme le Quartier des Courtes Poses.

M. Pascal Delessert souligne qu'il y a de gros soucis au niveau du Canton et du Service des ponts et chaussées car les règles à appliquer sont faites pour les villes et non pas pour des communes rurales comme la nôtre.

M. Pascal Delessert informe qu'il a participé en septembre dernier à un séminaire organisé par le Service des ponts et chaussées dans lequel il est revenu sur l'aspect de limiter toutes les routes AF à 50 km/h. Le Service des ponts et chaussées n'est pas favorable à cette demande et propose de mettre les routes concernées en bordiers autorisés.

La parole n'étant plus demandée, M. Ursula Hugi adresse le message suivant en remerciement à M. Gérard Buchs qui a quitté son mandat de Syndic en date du 30 juin 2023 :

Cher Gérard,

Le 1^{er} juillet 2023 est la date qui a marqué le départ d'une toute nouvelle vie pour toi, et indirectement pour ton épouse.

Une vie sans engagements communaux et sans les responsabilités qui en découlent.

Nous n'avons pas sauté de joie quant tu nous as annoncé ton départ !

Mais là, ce soir nous sommes ravis de te revoir épanoui dans ce nouveau chapitre.

Un petit retour sur quelques chiffres :

30 : 30 ans et quelques mois au sein du Conseil communal de Saint-Martin.

C'est presque la moitié de ta vie que tu as donné sans compter pour le bien de notre commune et de ses citoyens, ainsi que pour notre belle région.

Toujours présent au fil des ans, avec le même enthousiasme et la même droiture.

Si l'on devait décerner une médaille pour le plus long engagement en tant que Conseiller communal, je crois bien que c'est autour de ton cou que nous la mettrions ce soir.

11 : A deux mois près, ce sont les années durant lesquelles tu as été Syndic. Un Syndic sur lequel nous avons toujours pu compter, à l'écoute des citoyens et prêt à monter au front pour défendre les intérêts de notre commune.

Un Syndic également à l'écoute de tout le personnel communal et de l'administration. D'ailleurs Tu es le bienvenu au bureau pour un petit café à l'occasion.

19 : C'est le nombre de conseillères et conseillers communaux qui ont eu la chance de travailler avec toi.

5 dames et 14 messieurs !

Quelques soient les personnes présentes autour de la table du Conseil, tu es toujours resté fidèle à toi-même, avec ton charisme, ta personnalité bien trempée, ouvert à la discussion mais intransigeant pour ce qui concerne la confidentialité et la convivialité !

Je pense que tu as aimé nous faire profiter de ton expérience, mais je dois t'avouer qu'en ce qui concerne l'art du réseautage nous avons encore du travail pour t'arriver à la cheville !

Voilà Gérard, ce soir le Conseil communal tient à te remercier officiellement pour toutes ces années d'engagement, merci pour tout le travail accompli fidèlement.

Un tout grand merci !

Nous t'adressons nos meilleurs vœux pour ce nouveau chapitre de vie, pour tous ces projets qui te tiennent à cœur.

Nous te souhaitons de beaux voyages, de belles rencontres et un peu de repos aussi.

Nous avons un cadeau pour toi, offert au nom de toute la population. Un tableau de Mme Marie-Claude Bays, une artiste de Saint-Martin qui est présente ce soir. C'est une vue depuis les Hauts de Fiaugères, on y devine Le Jordil.

Nous espérons qu'il te plaira et qu'il te rappellera un peu, tous les bons moments partagés avec tes collègues.

Bon vent Gérard !

M. Gérard Buchs remercie Mme La Syndique et le Conseil communal. Il dit que ça lui fait bizarre d'être du côté des citoyens lors de cette assemblée et félicite le Conseil communal qui a présenté, ce soir, un budget presque équilibré.

M. Gérard Buchs explique que le travail de Syndic est passionnant mais la gouvernance d'une commune, c'est un travail d'équipe.

Il souhaite aux membres du Conseil communal de continuer pendant de nombreuses années sur ce chemin.

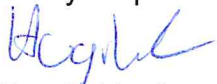
Mme Ursula Hugi remercie toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée au Conseil communal et pour l'intérêt porté au fonctionnement de la Commune, ainsi que pour la participation à l'assemblée communale de ce soir. Mme la Syndique remercie tout particulièrement le personnel communal, le personnel administratif et ses collègues du Conseil communal. Elle souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2024.

Mme La Syndique invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

M. Cédric Borer, vice-Syndic adresse un grand merci à Mme Ursula Hugi pour son travail et la félicite d'avoir mené cette première assemblée communale d'une main de maître.

La séance est clôt à 21h25.

La Syndique :



Ursula Hugi

La secrétaire :



Rosine Menoud

Saint-Martin, le 15 décembre 2023

